

Conférence virtuelle de 2022 dernier avis de convocation du Comité de coordination des employés municipaux de l'Ontario

Résilience et unité : une lueur d'espoir à l'horizon

Du 3 au 4 mars

Le 2 mars — Journée en caucus : Bibliothèques / CACO / Santé publique

Cliquez ici pour vous inscrire

<https://cupe.on.ca/fr/conference-virtuelle-de-2022-du-comite-de-coordination-des-employes-municipaux-de-lontario/>

mot de passe: conference2022

Délégués votants

Bien que les règlements du CCEMO permettent aux sections locales d'inscrire un nombre illimité de délégués pour assister à la Conférence, il y a des critères et des limites quant au nombre de **délégués votants** que chaque section locale affiliée a le droit d'envoyer. Le nombre de délégués votants par section locale affiliée est expliqué en détail à l'article 4, paragraphe 6, des règlements du CCEMO, règlements que vous pouvez consulter en cliquant [ici](#). Puisque c'est un événement en ligne, on demandera aux sections locales de désigner leurs délégués votants avant l'événement et ces derniers recevront un courriel personnel, avec leurs lettres de créance pour le vote, avant le début de la Conférence.

Candidats à une élection dans le cadre de la Conférence du CCEMO

Afin de pouvoir être candidat à une élection dans le cadre de la Conférence du CCEMO, un délégué doit être un **délégué votant** d'une section locale affiliée et être inscrit comme tel. Toute personne qui propose un candidat à une élection doit également être un délégué votant. Veuillez consulter la section ci-dessus qui explique le processus que doivent suivre les sections locales pour désigner leurs délégués votants.

DROITS D'INSCRIPTION (par délégué) : **

Affiliés

225 \$ jusqu'au 11 février 2022


275 \$ à compter du 12 février 2022

Non-affiliés

385 \$ jusqu'au 11 février 2022

435 \$ à compter du 12 février 2022

Journée en caucus

	Travailleurs de la Bibliothèque Le 2 mars Du 9 h 00 à 17 h 00	CACO Le 2 mars Du 13 h 00 à 17 h 00	Travailleurs de la santé publique Le 2 mars Du 9 h 00 à 12 h 00
---	--	--	--

**Si vous avez besoin d'une traduction en français ou en ALS, veuillez-vous inscrire avant la date limite du 4 février 2022.